Attribuer une réservation lors du retour (Multisites)

1. Introduction

Une réservation porte sur la notice du document.

Par conséquent, dès qu'un exemplaire de la notice réservée peut être mis de côté pour satisfaire une réservation, on attribue l'exemplaire à cette réservation.

2 possibilités d'attribution :

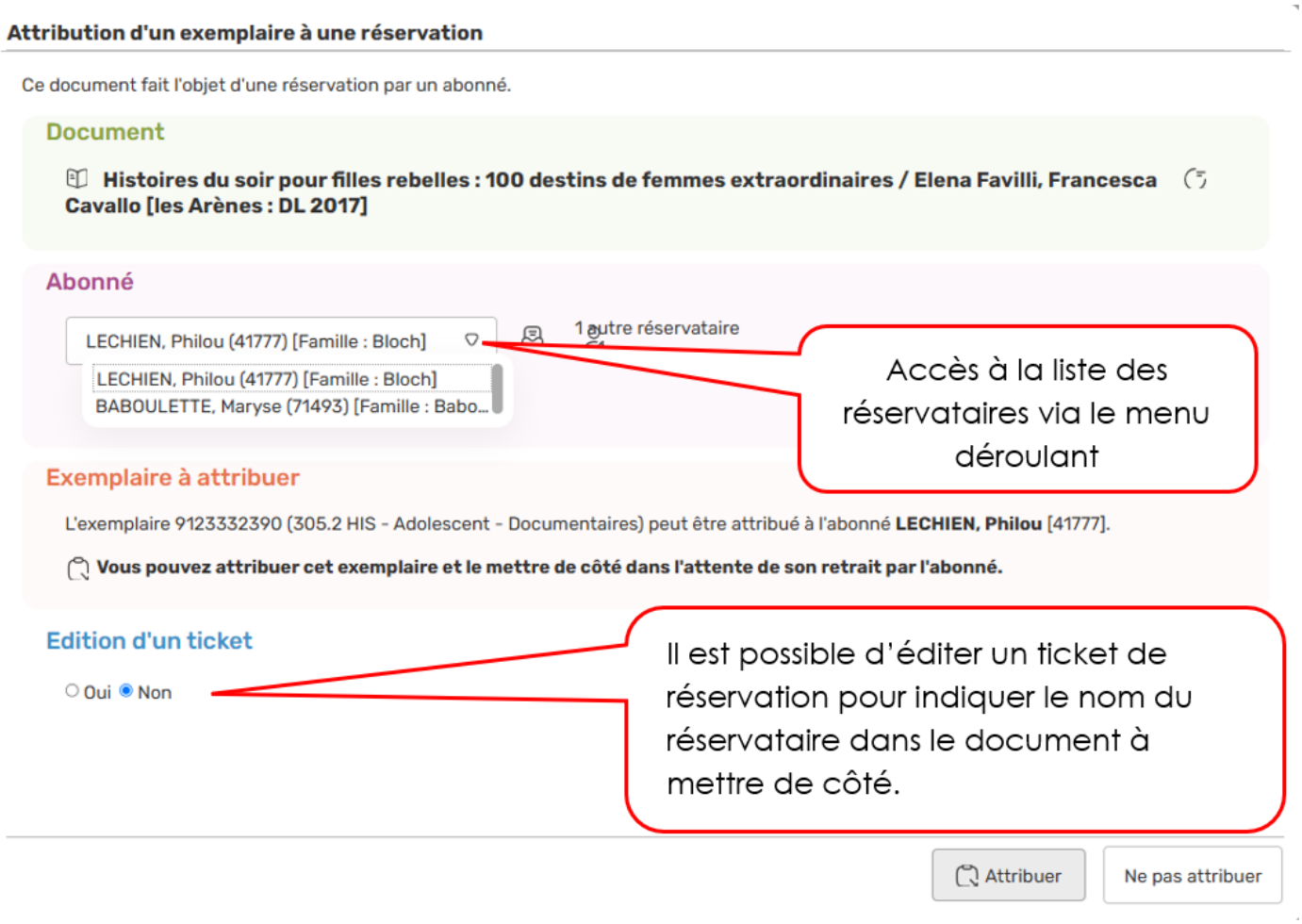
- Au retour du document emprunté (attribution ou pré-attribution si le site de retrait est différent du site de retour)
- Manuellement quand la réservation porte sur un document disponible

Cette documentation traite uniquement de l'attribution d'un exemplaire à une réservation lors d'un retour de prêt, dans le cadre d'un réseau de médiathèques.

2. Retour d'un exemplaire à attribuer sur le site de retour

Dans le cas où un abonné réserve un document en prêt, l'attribution de la réservation peut se faire lors du retour de l'exemplaire si l'exemplaire est rendu sur le site de retrait.

Lorsque l'exemplaire est passé en retour, un message se déclenche.



En cliquant sur le bouton « Attribuer », l'exemplaire sera attribué à l'abonné réservataire.

En cliquant sur le bouton « Annuler », le retour sera effectué et le document marqué comme disponible ; l'attribution réelle devra alors être réalisée plus tard *via* le module d'attribution des réservations.

> **À noter** : L'accès à la liste des réservataires et le fait que l'attribution ne soit pas automatisée au premier réservataire par le système, permet de changer d'abonné en cas de nécessité. Dans le cas par exemple, où le bibliothécaire souhaite récupérer le document pour le prêter temporairement à un abonné fonctionnel.

3. Retour d'un exemplaire à transférer (retrait dans un

autre site)

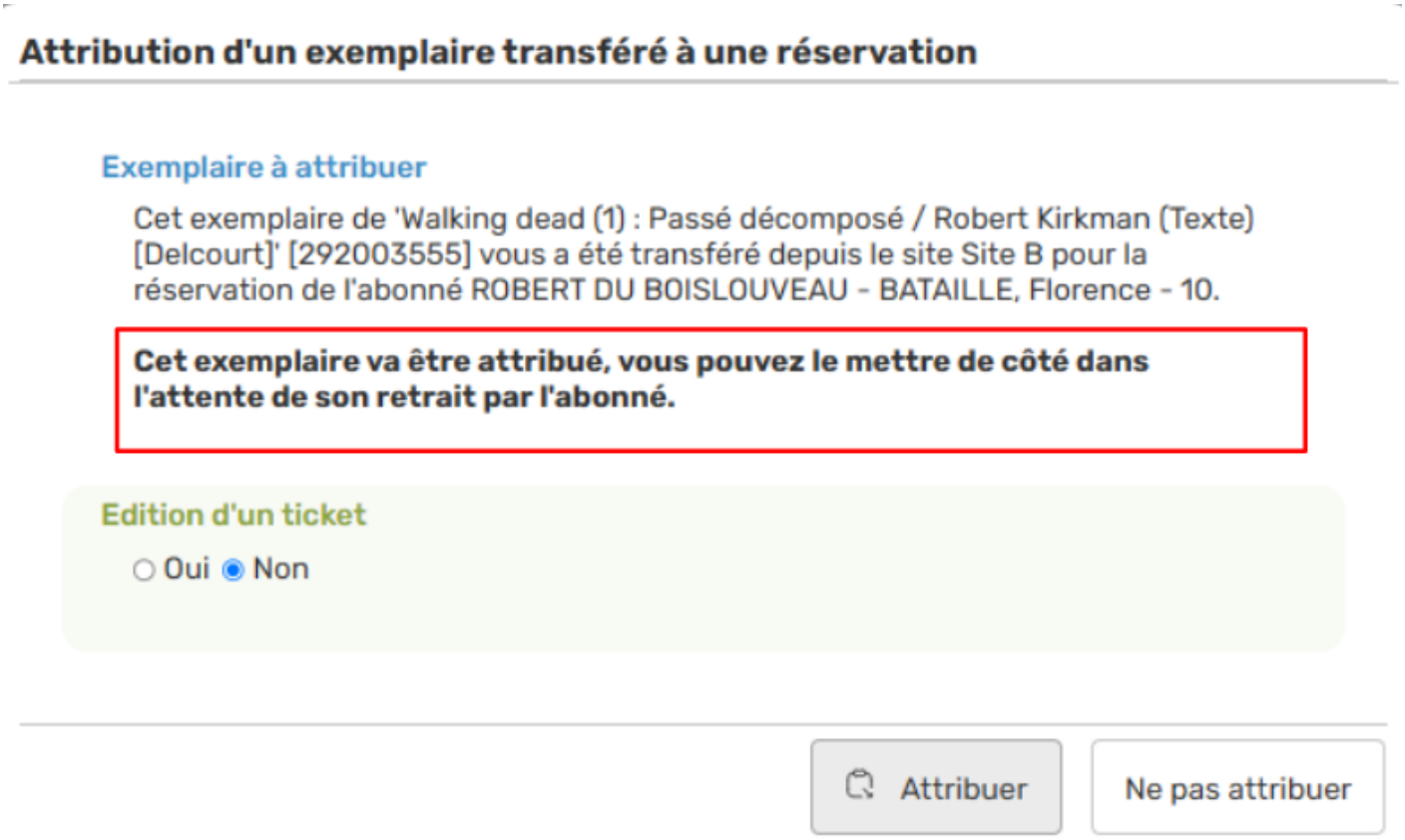
Dans le cas d’un réseau qui fonctionne avec des navettes de réservation, il peut arriver qu’un document du site B soit réservé et doive être transmis au site A, site de retrait choisi par le réservataire.

Dans ce cas, lors du retour dudit document sur le site B, un message s’affiche à l’écran.



En cliquant sur le bouton « Attribuer », l’exemplaire est prêté à l’abonné fonctionnel de transfert vers le site A et pré-attribué au réservataire.

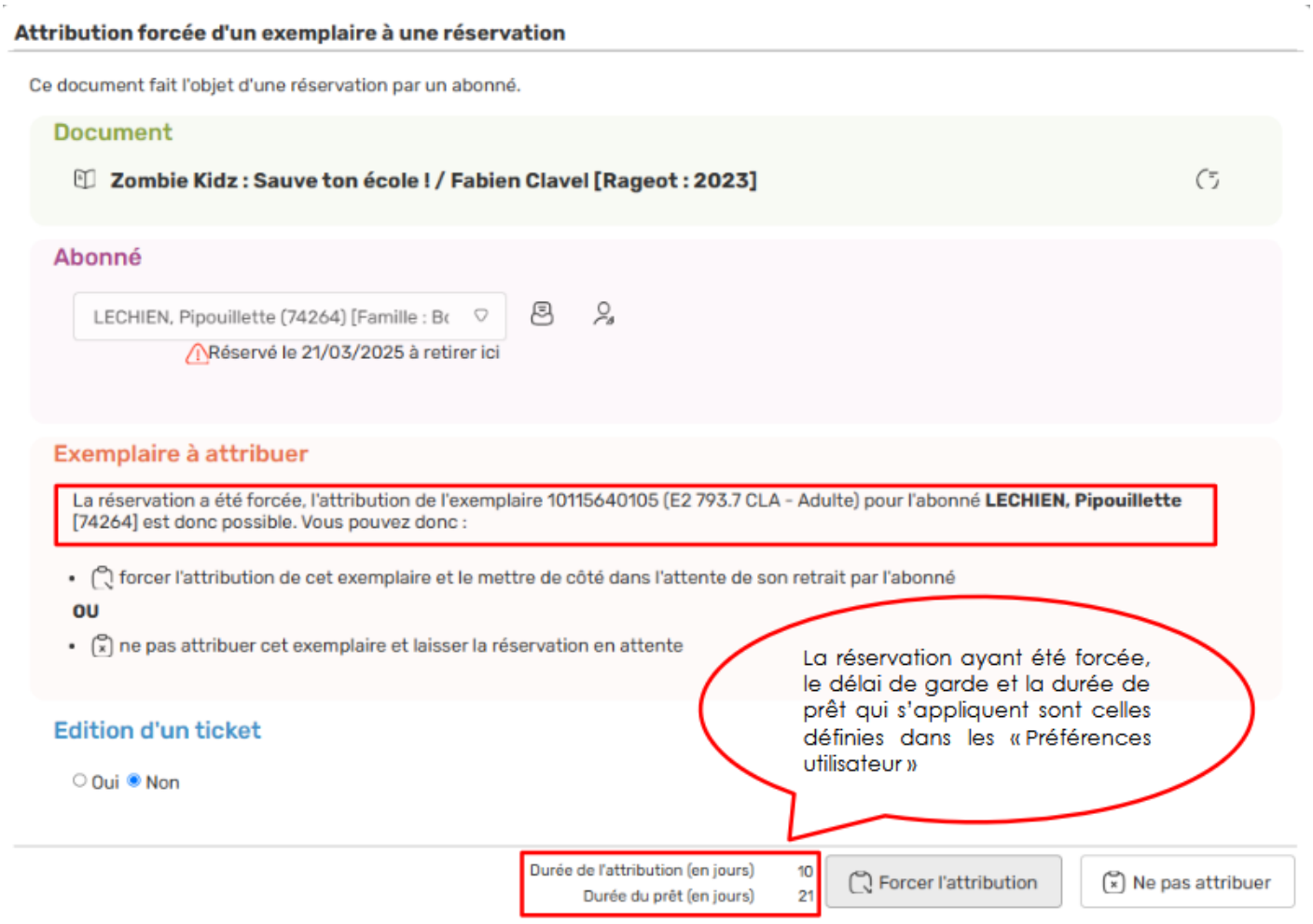
Lorsque l’exemplaire arrive sur le site A et qu’il est passé en retour, le message annonçant et proposant l’attribution est alors affiché.



En cliquant sur le bouton « Attribuer », l'exemplaire est affecté à l'abonné réservataire. En cliquant sur « Ne pas attribuer », l'exemplaire est simplement passé en retour.

4. Cas particulier : réservation forcée

Dans le cas où un abonné réserve un document en prêt, mais que la réservation a été faite en dehors des règles en vigueur définies dans les paramètres (raison possible : quota dépassé, réservation d'un document adulte pour un enfant, etc.), la boîte de dialogue signale que la réservation a été *forcée*, mais que l'exemplaire est néanmoins attribuable.



> *En cas de besoin, le **service support** Decalog SIGB se tient à votre disposition via la plateforme de maintenance : https://support.decalog.net.*

Created 2026-07-16 08:24:39 UTC by Admin
Updated 2026-07-30 10:11:02 UTC by Admin